

**RÉVISION DU PGMR DE LA MRC D'ABITIBI-OUEST :  
« DE BONNES ORIENTATIONS MAIS PAS SUFFISAMMENT AMBITIEUSES »**

**Rouyn-Noranda, le 16 septembre 2015.** – Toutes les MRC de la région effectuent actuellement la révision de leur Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) et les 2 et 3 septembre dernier, la MRC d'Abitibi-Ouest (MRCAO) présentait son projet de PGMR afin de recueillir les commentaires et les préoccupations de la population et des acteurs de la MRC. Le Conseil régional de l'environnement de l'Abitibi-Témiscamingue (CREAT), de par son rôle de veille environnementale et son implication soutenue en lien avec la gestion des matières résiduelles depuis sa création, en 1995, a donc commenté ce projet de PGMR en déposant un mémoire à la MRCAO le 11 septembre dernier (consultez le mémoire du CREAT en suivant ce [lien](#)).

Dans son mémoire, le CREAT félicite la MRCAO pour certaines mesures proposées et orientations prises. Par exemple, la MRCAO met de l'avant une mesure de lutte au gaspillage alimentaire, enjeu environnemental de plus en plus criant. De plus certaines mesures ciblent les industries, commerces et institutions (ICI), qui accusent un certain retard en termes de gestion des matières résiduelles. La MRCAO désire aussi se pencher sur une amélioration de la réutilisation des encombrants collectés de porte en porte, ce qui représente tout un défi.

En lien avec ses 57 recommandations, le CREAT note un manque d'ambition pour ce projet de PGMR. En effet, les taux de récupération des divers types de matières sur le territoire de l'Abitibi-Ouest sont globalement nettement inférieurs par rapport aux objectifs provinciaux, notamment pour les matières recyclables dont le taux de récupération, tous générateurs confondus, se situait, en 2013 à 43 % sur le territoire de la MRCAO, alors que l'objectif provinciale cible 70 %.

De plus, le CREAT est inquiet quant au dossier de la collecte des résidus de table. En effet, selon Mme Clémentine Cornille, directrice générale du CREAT « l'échéancier prévu semble peu réaliste face à l'atteinte d'un bannissement de l'enfouissement des matières organiques pour 2020. Cette 3<sup>e</sup> voie représente un réel changement dans les habitudes et la MRCAO doit se doter de moyens plus concrets pour favoriser d'avantage son intégration. »

Le CREAT suivra de près la suite du processus de consultation afin d'évaluer si la MRCAO intégrera les préoccupations et les recommandations des citoyens et des groupes environnementaux à son PGMR. Notons que la Ville de Rouyn-Noranda et la MRC de la Vallée-de-l'Or ont déjà tenu leurs consultations publiques pour la révision de leur PGMR et que les prochaines consultations en région concerneront la révision des PGMR de la MRC d'Abitibi et de la MRC Témiscamingue.

**À propos du CREAT**

Le CREAT est un organisme qui regroupe des intervenants de la région de l'Abitibi-Témiscamingue afin de protéger l'environnement, en accord avec les principes du développement durable.